



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance extraordinaire du 22 août le règlement suivant :


- Règlement 2019-1422 décrétant un emprunt de 3 275 000 \$ et une dépense de 3 275 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans les rues Desrosiers, des Oblats et Jeanne-Mance.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Donné à Mont-Joli, ce 11^e jour de novembre 2019.

La greffière,

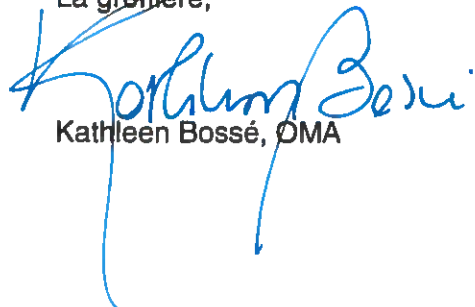

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 11^e jour du mois de novembre 2019 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 11^e jour du mois de novembre 2019.

La greffière,


Kathleen Bossé, OMA